

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Budget des dépenses 2004-2005

Partie III — Rapport sur les plans et les priorités

R. John Efford
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

I.	Message de la présidente et première dirigeante	1
II.	Déclaration de la direction.....	3
III.	Raison d’être	5
IV.	Survol de la planification.....	7
V.	Plans et priorités.....	9
VI.	Organisation.....	27
VII.	Annexes – Tableaux	33
VIII.	Renseignements supplémentaires.....	39

I. Message de la présidente et première dirigeante

J'ai le plaisir de présenter au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Il s'agit de ma troisième année à titre de présidente et première dirigeante et, dans le présent rapport, je donne un aperçu du progrès que nous réalisons en vue d'atteindre notre vision qui consiste à devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde. Les plans et les priorités établis dans ce rapport nous mèneront plus près de ce but ambitieux et représentent notre plan stratégique.

Cette année, pour la première fois, notre rapport sur les plans et les priorités contient un nouveau modèle logique qui illustre ce que la CCSN apporte aux Canadiens et Canadiennes. Ce modèle circonscrit les domaines d'activités et les résultats qui soutiennent la façon dont nous nous acquittons de notre mandat. Nous comptons bien peaufiner ce modèle dans l'avenir et nous développerons une série d'indicateurs de performance qui mesurera l'atteinte des résultats actuels de la CCSN par rapport aux plans et aux priorités.

Tel que discuté dans le rapport, les cinq résultats immédiats de la CCSN découlent du mandat prescrit par la loi que le Parlement a donné à la CCSN au moyen de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et répondent aux priorités du gouvernement du Canada. On peut les résumer comme suit : un cadre de réglementation clair et pragmatique; l'exploitation sûre des activités autorisées et en conformité avec les engagements de non-prolifération nucléaire; un degré élevé de conformité à la réglementation; une collaboration nationale et internationale efficace; et un programme de réglementation compris par les parties intéressées. Comme le démontre le présent rapport, ces résultats immédiats permettent la réalisation de notre but ultime : ***des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.***

Afin d'assurer l'efficacité du régime de réglementation nucléaire, la CCSN est déterminée à moderniser ses pratiques de gestion. Le Comité interne de la gestion moderne met actuellement en œuvre le modèle de gestion de la CCSN fondé sur les Critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public de l'Institut national de la qualité. Dans le cadre de ce modèle, la CCSN continue d'officialiser ses approches de gestion du risque en ce qui concerne le processus décisionnel relatif aux priorités en matière de réglementation. La CCSN met également en œuvre un processus de planification intégrée axée sur les résultats et de gestion du rendement qui rattache les plans aux budgets et aux résultats.

Comme je l'ai indiqué par le passé, les plans et les priorités de la CCSN visent à relever les défis de la réglementation nucléaire et à améliorer le régime de réglementation. Afin de demeurer dans la voie tracée au profit de nos clients, la population du Canada, nous restons déterminés à travailler avec les parties intéressées, notamment les titulaires de permis, afin de nous acquitter de notre mandat qui consiste à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Linda J. Keen

II. Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Ce rapport a été préparé conformément aux règles de présentation et aux exigences de divulgation énoncées dans les Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de la CCSN.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur des systèmes fiables d'information et de gestion en vigueur à la CCSN.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent rapport a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la responsabilisation à l'égard des résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Ginette Bergeron, CGA
Vice-présidente, Direction générale des services de gestion

Date

III. Raison d'être

Mission

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la loi adoptée par le Parlement, des politiques et des engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés;
- de mettre en œuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- de diffuser l'information scientifique, technique et en matière de réglementation au sujet des activités de la CCSN et des conséquences du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation susmentionnés sur l'environnement et la santé et la sûreté des personnes.

Vision de la CCSN

Dans le cadre de sa mission, la CCSN a pour vision de :

Devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde.

Nous participons à des forums internationaux et nationaux sur la réglementation, nous comparons nos activités à celles d'autres organismes de réglementation et nous échangeons nos pratiques exemplaires, fournissant ainsi un contexte mondial qui permet à l'organisme de déterminer si elle réalise cette vision.

Philosophie de réglementation

Le programme de réglementation de la CCSN est fondé sur deux principes de responsabilisation :

1. Les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* et à ses règlements d'application doivent veiller directement à ce que les activités réglementées dans lesquelles elles s'engagent soient gérées de façon à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement ainsi qu'à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.
2. La CCSN est responsable devant la population de la réglementation des personnes et des organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application afin de s'assurer que ces personnes et ces organisations s'acquittent adéquatement de leurs obligations.

IV. Survol de la planification

Exécution du programme

Les dépenses de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires avec péremption des fonds non utilisés à la fin de l'année. La CCSN se conforme à la politique du gouvernement fédéral relative au recouvrement, par les ministères et les organismes, des coûts de leurs services, y compris des coûts des activités de réglementation. La CCSN recouvre ces coûts en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, qui est conforme à la *Politique sur les frais d'utilisation externe* du gouvernement du Canada.

Les revenus, y compris les droits des permis, sont déposés dans le Trésor, et la CCSN n'y a pas accès.

Cadre de planification

Résultats de la CCSN – Incidence sur les Canadiens et Canadiennes

En raison des résultats, la CCSN est placée de façon stratégique pour contribuer aux réalisations du gouvernement du Canada. Dans le rapport du gouvernement intitulé *Le rendement du Canada 2003*, le rendement global du gouvernement est mesuré selon quatre grands thèmes :

1. les avenues de développement économique et l'innovation au Canada;
2. la santé des Canadiens et Canadiennes;
3. l'environnement au Canada;
4. la vigueur et la sûreté des collectivités canadiennes.

Avec ce mandat clair, la CCSN contribue à tous ces domaines et a formulé son **but ultime** comme suit :

Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.

La CCSN n'a pas seulement pour mandat d'appuyer l'innovation et la croissance. Toutefois, en étant un organisme de réglementation efficace, transparent et digne de confiance, qui pratique la réglementation intelligente et sur lequel la population peut compter, elle contribue à la viabilité de l'industrie nucléaire. La contribution de la CCSN aux trois derniers thèmes est directe et mentionnée dans *Le rendement du Canada 2003*.

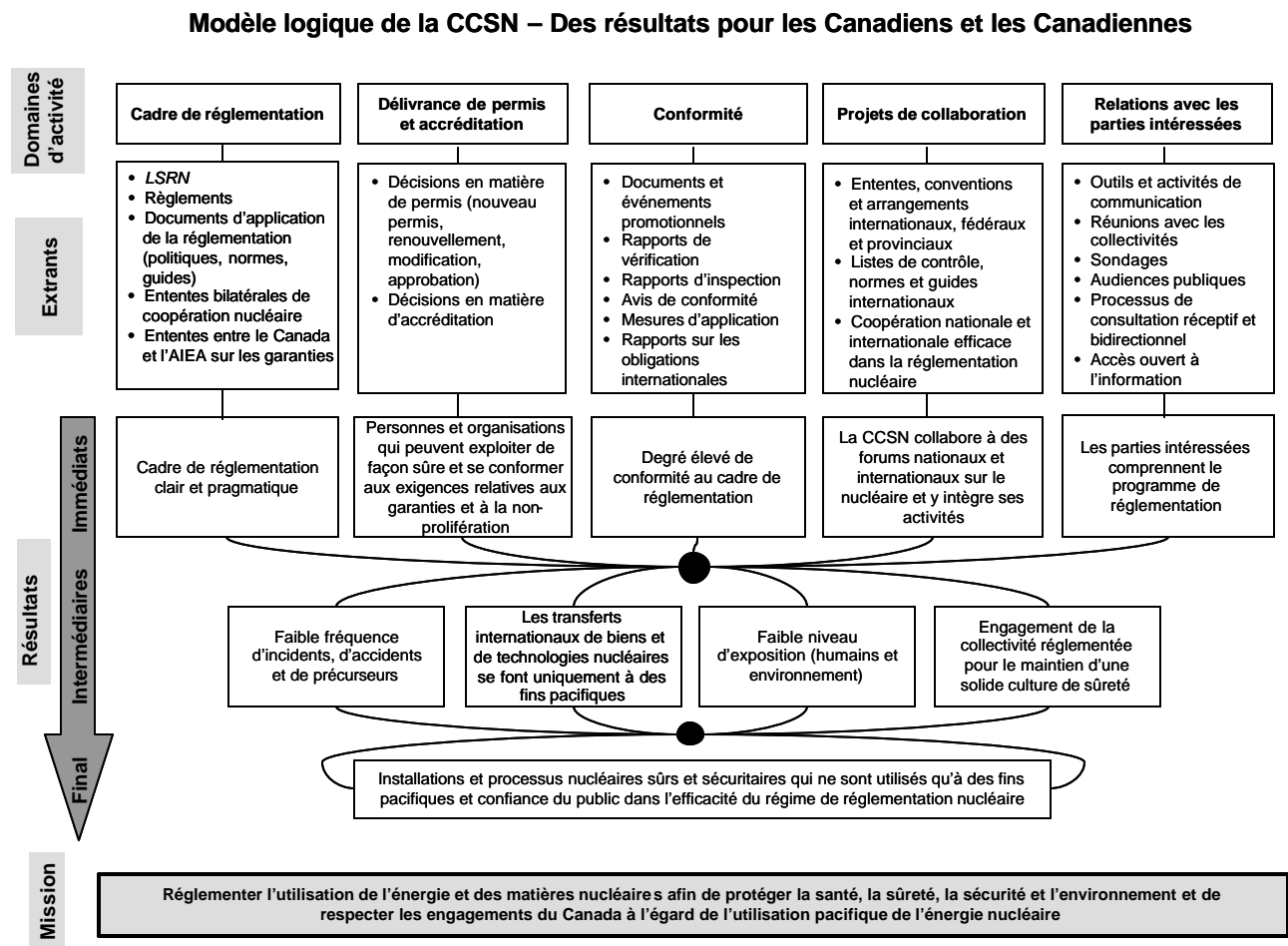
Pour atteindre son but ultime, la CCSN doit obtenir les résultats immédiats suivants :

1. un cadre de réglementation clair et pragmatique;
2. un milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération;
3. un degré de conformité élevé aux exigences réglementaires;
4. un cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités;
5. un contexte dans lequel les parties intéressées comprennent bien le programme de réglementation.

La CCSN obtient directement ces résultats immédiats grâce à ses activités. Le modèle logique de la CCSN (figure 1) est en fait une représentation graphique des liens logiques entre les domaines d'activité et les résultats. Les extrants servent pour l'instant d'indicateurs et seront élaborés de manière plus approfondie au fil des ans.

Au cours du processus de planification, la CCSN évalue son milieu opérationnel ainsi que les questions et risques dont elle doit tenir compte pour obtenir les résultats escomptés. Le plan illustre les priorités stratégiques qui doivent être abordées, les différentes activités à entreprendre et les ressources respectives à utiliser pour s'assurer d'obtenir ces résultats.

Figure 1



V. Plans et priorités

La CCSN a élaboré un plan pour chacun des cinq résultats immédiats dont il est question à la section IV – Cadre de planification. On obtient ces résultats au moyen d'activités entreprises dans les domaines d'activité respectifs. En planifiant sur la base des résultats, la CCSN s'assure d'adopter une approche fondée sur les résultats uniforme pour ses activités dans l'ensemble de l'organisme et auprès des parties intéressées.

1. Résultat immédiat : Un cadre de réglementation clair et pragmatique

Le cadre de réglementation de la CCSN est fondé sur :

1. la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, ses règlements d'application et les documents d'application de la réglementation;
2. l'*Accord de garanties* et son *Protocole additionnel* établis entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
3. les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus entre le Canada et d'autres pays.

La *LSRN* et de nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 31 mai 2000. Grâce à ces nouvelles dispositions législatives, la CCSN peut désormais élaborer et mettre en œuvre un régime de réglementation plus efficace.

On a établi un nouveau cadre pour les documents d'application de la réglementation. La CCSN a également effectué un examen axé sur le risque associé aux nouveaux règlements actuels et éventuels; elle mettra l'accent sur les modifications apportées à ces règlements, qui peuvent mieux permettre de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires. Conformément à la *Politique de réglementation* du gouvernement du Canada, les règlements seront formulés et modifiés en fonction du rendement et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, en accord avec les recommandations internationales sur la réglementation nucléaire.

Au cours de la dernière année, la CCSN a promulgué le nouveau *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et modifié le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*.

Aucune période d'examen obligatoire n'a été établie pour la *LSRN* et la Commission n'a pas prévu demander un tel examen au gouvernement à court terme. Toutefois, la CCSN continue de superviser la Loi afin de s'assurer qu'elle attribue un mandat suffisamment solide pour la réalisation des activités nécessaires en vue d'atteindre les résultats de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Une <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)</i> moderne, qui permet de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner de façon continue, systématique et consultative la <i>LSRN</i>, ses règlements d'application et les pratiques codifiées dans les documents d'application de la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> • Un système de réglementation efficace, qui offre un processus d'intervention adéquat aux titulaires de permis et autres parties intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les <i>Règles de procédure</i> de la Commission dans son rôle de tribunal
<ul style="list-style-type: none"> • Une approche mise à jour périodiquement et axée sur le risque pour les stratégies de réglementation, les règlements et les exigences en matière de permis, conformément à l'initiative de réglementation intelligente 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada • Formuler un <i>Règlement sur les garanties nucléaires</i>, d'après les exigences précisées dans l'<i>Accord de garanties</i> et son <i>Protocole additionnel</i> • Réviser les règlements actuels suivants : <ul style="list-style-type: none"> – <i>Règlement sur la sécurité nucléaire</i> – <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i> – <i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i> – <i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Des documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) exhaustifs, intégrés et uniformes, qui permettent de préciser les exigences et les attentes en matière de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation conformément aux priorités établies dans le cadre pour les documents d'application de la réglementation approuvé par la CCSN. Commencer par une politique de réglementation qui fait la promotion de la cohérence et de la clarté en ce qui concerne la façon dont la CCSN atteint ses objectifs réglementaires • Modifier et adopter des normes internationales lorsqu'elles peuvent s'appliquer au contexte canadien

Enjeux et risques

En raison de l'importance accordée par le gouvernement à l'initiative de réglementation intelligente, il faudra analyser la situation et établir des mesures appropriées pour aborder cette

approche en matière de politique. La CCSN continuera à collaborer activement avec les membres de la tribune sur la réglementation intelligente.

La *Politique sur les frais d'utilisation externe* récemment approuvée par le gouvernement et le programme de recouvrement des coûts de la CCSN (on tient compte de ces deux mesures dans le *Règlement sur les droits*, qui est entré en vigueur en juillet 2003) représenteront un enjeu continu pour la CCSN, qui doit prouver son efficacité et son efficacité au chapitre de la réglementation et se montrer à la fois ouverte aux plans des titulaires de permis et aux modifications qu'ils risquent souvent d'y apporter. Les titulaires de permis continueront d'exercer des pressions pour qu'on planifie mieux les activités de réglementation qui leur sont facturées, qu'on améliore les normes de service et qu'on les aide à mieux comprendre la réglementation.

La déréglementation des marchés de l'électricité a ouvert la porte aux investissements du secteur privé dans l'industrie électronucléaire, ce qui pourrait accroître les risques financiers et la responsabilité légale en cas de difficultés économiques et de déclassement. La CCSN a tenu de plus en plus à obtenir des garanties financières de la part de ces entreprises pour la protection des Canadiens et Canadiennes ainsi que de l'environnement en cas de dommages engageant potentiellement leur responsabilité et touchant leur exploitation ou leur déclassement.

En ce qui a trait à l'environnement international, la préoccupation croissante des membres de la collectivité internationale, dont l'AIEA, à l'endroit de programmes d'armes nucléaires dans un certain nombre d'autres pays amènera peut-être des mesures concrètes pour renforcer le régime international de non-prolifération des armes nucléaires. Ces mesures pourraient avoir des répercussions sur le cadre de réglementation de la CCSN. En outre, les organes internationaux comme la Commission internationale de la protection radiologique et l'AIEA pourraient exercer une plus grande influence sur la CCSN afin qu'elle suive les mesures prises par la collectivité internationale pour respecter les règlements touchant l'industrie nucléaire et le public. Par conséquent, il faudra peut-être revoir les priorités établies en matière de réglementation.

2. Résultat immédiat : Un milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN peut délivrer des permis ou accréditer des personnes responsables de la conduite d'activités nucléaires au Canada. Avant de délivrer un permis ou une accréditation, la CCSN doit demander au titulaire de permis de prouver qu'il peut exploiter son entreprise de façon sûre et se conformer aux garanties et aux obligations en matière de non-prolifération.

Pour que ses activités de délivrance de permis et d'accréditation soient aussi efficaces et efficaces que possible, la CCSN continuera d'améliorer la cohérence, la clarté et l'équilibre de son processus de délivrance de permis et d'accréditation, y compris en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie de l'information.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des principes, du cadre et de la méthodologie pour toutes les activités de délivrance de permis et d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser une méthode uniforme axée sur le risque pour l'établissement des priorités et l'affectation des ressources dans tous les domaines touchant la délivrance de permis Optimiser les périodes de délivrance de permis pour la vérification du rendement et de la conformité Formuler une approche pour autoriser l'exploitation de centrales nucléaires nouvelles ou modernisées et des solutions possibles pour la gestion des déchets Formuler une approche pour les décisions relatives au déclassement des installations Intégrer le processus de délivrance de permis pour les installations nucléaires étant donné qu'une installation doit actuellement obtenir un certain nombre de permis pour ses différents procédés
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure description des processus de délivrance de permis et d'accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les attentes et les exigences de présentation concernant les demandes de permis en communiquant de façon claire avec les titulaires de permis et en améliorant les documents traitant des processus
<ul style="list-style-type: none"> Garantie que les activités et les installations nucléaires au Canada respectent les dispositions visant à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de diriger le système exhaustif et diligent de délivrance de permis et d'accréditation de la CCSN Continuer de mettre l'accent sur la sécurité dans le cadre des exigences gouvernementales et internationales mises à jour
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation stratégique de la technologie de l'information pour la délivrance de permis et l'accréditation, conformément à l'initiative Gouvernement en direct 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et intégrer un système destiné à la saisie de données sur les titulaires de permis, notamment élaborer et mettre en œuvre un système électronique sûr de délivrance de permis Établir un nouveau système intégré de gestion des matières nucléaires, conformément aux garanties établies avec l'AIEA et aux accords bilatéraux
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'efficacité du rôle de tribunal de la Commission dans le processus de délivrance de permis 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et améliorer le processus du tribunal

Enjeux et risques

La CCSN adoptera une approche uniforme axée sur le risque pour les titulaires de permis qui posent un risque important, allant de ceux qui exploitent des centrales nucléaires à ceux qui utilisent la radiographie, en passant par ceux qui exploitent des mines d'uranium. Adopter une approche déjà mise en œuvre dans le cadre de la réglementation des substances nucléaires dans le cas de centrales nucléaires complexes et d'autres grandes installations représentera un défi de taille.

Pour adopter des méthodes axées sur le risque, il faut s'engager sans équivoque à apporter d'importants changements dans certains domaines du processus de délivrance de permis et de mise en place des ressources requises pour les activités de réglementation continues. La CCSN devra déterminer quelles modifications elle aurait tout avantage à apporter pour optimiser les résultats.

Notre analyse de l'environnement, qui comprend les commentaires des titulaires de permis, indique que nous devons répondre à un nombre croissant de demandes avec un potentiel pour les nouvelles utilisations et les utilisations élargies des substances et des matières nucléaires, des pièces d'équipement et des appareils dans presque tous les domaines de délivrance de permis. La CCSN prévoit un avenir vaste, complexe et variable auquel elle doit être prête à faire face en tant qu'organisme de réglementation. Pour ce faire, il faudra élaborer de nouvelles approches et augmenter les ressources financières, autant recouvrables que non recouvrables, si la CCSN veut que les permis ne soient délivrés qu'aux personnes et aux organisations qui peuvent réaliser leurs activités de manière sûre et conformément aux garanties et aux exigences de non-prolifération, et que le processus de délivrance de permis n'affecte pas indûment le rythme de l'innovation et de la croissance.

Si on veut utiliser la technologie de l'information pour améliorer de façon stratégique les processus de délivrance de permis et d'accréditation, il faudra élaborer de nouveaux et dispendieux systèmes. On devra les coordonner aux systèmes de délivrance de permis déjà en place et veiller à ce qu'ils soient sûrs.

3. Résultat immédiat : Un degré élevé de conformité au cadre de réglementation

Pour atteindre le but ultime de la CCSN, il faut absolument se conformer au cadre de réglementation et aux normes de délivrance de permis. En ce qui a trait à ce résultat immédiat, la CCSN déploie toute une série de stratégies visant à garantir la conformité : de la promotion de la conformité, d'une culture de la sûreté et de valeurs communes dans le domaine de la sûreté aux mesures d'application de la loi, en passant par des vérifications et des inspections de conformité.

Au cours de la période de planification, les titulaires de permis de la CCSN doivent obtenir un résultat immédiat : se conformer dans une grande mesure à son cadre de réglementation.

Le programme de conformité de la CCSN pour cette période vise à s'assurer que les titulaires de permis fassent preuve d'une amélioration continue. Le programme vise à expliquer les exigences réglementaires ainsi qu'à vérifier qu'elles sont bien comprises et respectées. Il établit également une approche uniforme axée sur le risque pour une répartition aussi avantageuse que possible des activités de conformité de la CCSN pour les Canadiens et Canadiennes.

Le personnel de la CCSN examine tous les résultats de son programme de conformité après qu'on les lui a signalés. Pour les grandes installations nucléaires, des fiches de rendement et des rapports annuels sur le rendement et la conformité en matière de sûreté sont publiés en format papier et sur le site Web de la CCSN. Le rendement des titulaires de permis d'importance est également signalé au cours d'assemblées publiques devant la Commission, et on peut obtenir de plus amples renseignements sur demande. Grâce à cette transparence, le public reçoit l'assurance que les installations et les matières nucléaires sont sûres et sécuritaires et il fait donc davantage confiance au régime de réglementation nucléaire de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Un système complètement intégré pour le processus de planification, de mise en œuvre, de rapport et d'évaluation touchant l'efficacité des activités de conformité destinées à tous les titulaires de permis 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des stratégies intégrées qui mettent l'accent sur une culture de la sûreté et la gestion dans ce domaine pour les titulaires de permis • Promouvoir le dialogue sur la conformité entre les titulaires de permis • Élaborer des plans d'inspection intégrés • Terminer l'intégration des activités de gestion de la conformité aux processus de planification et de responsabilisation générales fondés sur les résultats, et mettre en œuvre des mesures de rendement pertinentes • Établir un système en ligne pour permettre au personnel de la CCSN d'accéder aux renseignements actuels sur la conformité, aux résultats des inspections et aux tendances
<ul style="list-style-type: none"> • Des stratégies de conformité axées sur le risque visant à orienter toutes les activités de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un processus dynamique d'évaluation des risques pour tous les titulaires de permis, de façon à choisir des stratégies visant à garantir la conformité
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance fournie aux Canadiens et Canadiennes quant au rendement continu des titulaires de permis en matière de conformité et de sûreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'exécuter un programme de conformité solide • Continuer d'améliorer le processus de communication des résultats en matière de conformité aux parties intéressées

Enjeux et risques

Les titulaires de permis demandent des approches uniformes, d'autres stratégies de réglementation comme les mécanismes de conformité volontaire, ainsi que l'établissement éventuel d'un régime de réglementation moins contraignant. Comme les titulaires de permis n'ont par ailleurs aucune approche intégrée ou commune dans le domaine de la sûreté nucléaire, on peut difficilement garantir l'uniformité du régime de réglementation face à ces multiples approches toutes aussi différentes les unes que les autres. La CCSN est particulièrement et intimement préoccupée par la sûreté du public canadien; par conséquent, les mesures touchant l'efficacité ne doivent pas avoir préséance sur celles visant à assurer l'efficacité du régime de réglementation.

Les rapports de conformité sont également très techniques et détaillés, en plus d'exiger l'interprétation d'experts pour l'évaluation des risques. Par conséquent, il est difficile pour le public d'interpréter les conclusions et les cotes accordées présentées dans les rapports de conformité. La CCSN doit donc faire preuve d'ouverture et de transparence et s'assurer que les rapports donnés aux médias et autres rapports sont exacts.

4. Résultat immédiat : Un cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Pour atteindre son but ultime, la CCSN doit travailler de concert avec un certain nombre d'organisations nationales et internationales.

Parmi les organisations à l'échelle nationale, mentionnons Environnement Canada, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, le ministère des Affaires étrangères (MAE), le ministère du Commerce international (MCI) et l'Association canadienne de normalisation. Au niveau provincial, les organismes concernés sont les organisations d'intervention en cas d'urgence, les environmentalistes et les mines, tel que la province de Saskatchewan.

À l'échelle internationale, le gouvernement du Canada a conclu des accords bilatéraux avec l'AIEA concernant la vérification des garanties nucléaires et avec de nombreux pays relativement aux cadres de non-prolifération des armes nucléaires, à des fins de commerce dans ce domaine. Le gouvernement du Canada a également pris des engagements multilatéraux relativement au contrôle, à la protection physique et au transport des exportations nucléaires, de même qu'à la sûreté des réacteurs nucléaires et à la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs. Aux termes de la *LSRN*, la CCSN a reçu le mandat de mettre en œuvre les engagements bilatéraux et multilatéraux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans chacun de ces domaines.

Une bonne coopération entre la CCSN et les organisations concernées du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé contribue à rendre la réglementation nucléaire plus efficace et

efficace. Grâce à cette collaboration, on peut obtenir une expertise pertinente sur le plan national pour certaines questions touchant la réglementation au pays; en même temps, on évite le plus possible tout chevauchement à ce chapitre. Les rôles et responsabilités de chacune des organisations participantes se trouvent dans des protocoles d'entente bilatéraux.

Des protocoles semblables définissent les relations de coopération que la CCSN a établies avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers pour l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires en matière de réglementation; on y détermine aussi comment ces organismes peuvent suivre une formation relative à l'approche de réglementation adoptée par la CCSN pour l'utilisation de la technologie et des matières nucléaires. Toujours à l'échelle internationale, la collaboration et la participation de la CCSN aux activités d'organisations nucléaires internationales, dont l'AIEA, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Agence pour l'énergie nucléaire, permettent de promouvoir les valeurs et les intérêts des Canadiens et Canadiennes ainsi que d'intégrer les recommandations, les normes et les guides internationaux au cadre de réglementation de la CCSN. Ces activités de collaboration et de participation de la CCSN à l'échelle internationale comprennent également, en partenariat avec le MAE, un processus de négociation et de mise en œuvre de traités multilatéraux, de conventions et d'arrangements dans le secteur nucléaire, de même que des accords bilatéraux de coopération dans le domaine nucléaire conclus avec des partenaires de l'industrie nucléaire. Grâce à ces activités, la CCSN contribue au renforcement des régimes internationaux de sûreté nucléaire, de sécurité nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires et de garanties à ce chapitre.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération efficace avec des organisations, ministères et organismes internationaux, fédéraux et provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de travail mis à jour périodiquement visant à établir et à examiner des arrangements communs avec des organisations, des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et infrastructure efficaces et efficaces de coopération de la CCSN en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et continuellement améliorer la capacité de réaction de la CCSN en cas d'urgence et son influence sur d'autres participants fédéraux, provinciaux et municipaux
<ul style="list-style-type: none"> • Participation efficace et ciblée à des organisations, à des conférences et à des ateliers internationaux • Relations de travail de coopération solides avec des partenaires stratégiques de réglementation nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un cadre, y compris des mécanismes de suivi et de rapport, pour déterminer et évaluer la participation de la CCSN à des activités internationales sur des questions nucléaires

<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre efficace et efficiente d'engagements internationaux du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des exigences de conventions et d'arrangements multilatéraux sur la protection physique des matières nucléaires, la sûreté des réacteurs nucléaires, la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs, ainsi que le transport sécuritaire de matières radioactives • Renforcer les lignes directrices et les listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires pour contrer les menaces contemporaines de prolifération nucléaire, en collaboration avec d'autres fournisseurs de produits nucléaires • Exercer un contrôle auprès des partenaires bilatéraux pour l'utilisation pacifique de produits et de technologie nucléaires exportés ou importés aux termes d'accords de coopération du Canada dans le domaine nucléaire • Coopérer avec l'AIEA relativement aux enjeux touchant les garanties nationales en améliorant l'efficacité du processus international de vérification des matières nucléaires au Canada et en abordant les exigences relatives à l'équipement de garanties du Canada
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'efficacité et de l'efficience du régime de garanties de l'AIEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien technique et d'autres ressources nécessaires pour renforcer les garanties de l'AIEA
<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'application des garanties au Canada, compte tenu de tous les renseignements et des mesures à la disposition de l'AIEA 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec l'AIEA à l'élaboration et à la mise en place d'une approche intégrée de garanties pour le Canada

Enjeux et risques

Le mandat de la CCSN est clairement défini dans la *LSRN*, où l'on désigne l'autorité fédérale pour les activités de réglementation nucléaire. Par conséquent, l'interface entre la CCSN et le gouvernement provincial est limitée à des secteurs comme celui des mines d'uranium (c.-à-d. aux termes du Protocole d'entente entre la CCSN et la province de la Saskatchewan) et des mesures d'urgence.

On doit rigoureusement tenir compte des questions juridictionnelles et les respecter lorsqu'on collabore officiellement aux mesures d'urgence du Canada. Un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux assument des responsabilités bien précises aux termes du *Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire*. En outre, certains ministères provinciaux et services municipaux sont habilités par la loi à prendre les mesures requises en cas d'urgence. Le nouveau ministère fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile aura des répercussions sur les travaux que la CCSN entreprendra avec ces partenaires.

Pour établir une bonne coopération avec des organismes internationaux, des ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec des administrations provinciales et municipales, il faut déployer des stratégies et des ressources de façon précise et s'engager en ce sens de façon continue. Les ressources financières, scientifiques et techniques de la CCSN pour l'élaboration, l'application et le maintien de ces arrangements sont limitées.

À titre d'autorité nucléaire fédérale, la CCSN joue un rôle majeur sur la scène internationale; elle travaille de concert avec le MAE pour promouvoir un régime international plus complet et plus efficace pour la non-prolifération des armes nucléaires. Les menaces grandissantes que posent pour ce régime les pays qui cherchent à acquérir des armes nucléaires ou à s'engager dans des activités de prolifération de ces armes montrent à quel point il importe de demeurer vigilant dans le contrôle des exportations nucléaires du Canada aux termes de la *LSRN*, ainsi que de renforcer autant que possible le régime dans l'ensemble. En raison de ces demandes croissantes, il faudra revoir les priorités et exiger probablement l'affectation de ressources supplémentaires pour répondre aux pressions croissantes de la collectivité internationale, surtout depuis que les organismes internationaux demandent davantage de ressources de la part du Canada dans leurs activités.

La CCSN devra améliorer ses activités en amenant ses connaissances et perspectives techniques à porter sur des questions internationales touchant la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties. En raison des demandes croissantes dans ce domaine, la CCSN devra analyser et préciser les rôles respectifs auprès du MAE et du MCI.

La CCSN a travaillé en étroite collaboration avec la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis, et il faudra peut-être à l'avenir encore renforcer ces relations étroites entre les deux organismes dans le cadre du programme global Canada/États-Unis du gouvernement du Canada.

5. Résultat immédiat : Un contexte dans lequel les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

La CCSN s'est engagée à faire preuve d'une grande transparence. Par conséquent, elle doit obtenir la participation des parties intéressées grâce à divers processus de consultation appropriés, à un échange efficace d'informations et aux communications.

Le personnel de la CCSN s'est toujours efforcé d'obtenir la participation de parties intéressées à diverses activités de relations externes destinées à favoriser la transparence. Parmi ces activités, mentionnons les suivantes :

- réunions avec les conseils municipaux ou les municipalités dans le voisinage des installations clés;
- audiences publiques du tribunal, y compris celles organisées ailleurs qu'à Ottawa;
- consultations auprès des titulaires de permis et d'autres parties intéressées concernant la réglementation;
- exposés présentés par la présidente de la CCSN et des cadres au cours de divers séminaires et réunions de parties intéressées;
- activités d'analyse comparative et autres activités avec d'autres organismes de réglementation;
- conférences et événements internationaux.

Le Comité de direction de la CCSN a récemment approuvé le cadre établi pour un nouveau programme de relations externes et mieux défini. Il sera mis en œuvre à compter de mai 2004. Le programme permettra à la CCSN de s'assurer que ses activités de relations externes sont bien ciblées, efficaces et adaptées efficacement en fonction de ressources limitées. Ce programme comportera les objectifs suivants :

- fournir le contexte et le cadre des activités de relations externes;
- fournir des outils et des produits pour le déroulement d'activités existantes et nouvelles;
- établir des objectifs ciblés et mesurables;
- effectuer un suivi et chercher continuellement à améliorer le rendement de la CCSN dans le domaine des relations externes;
- cerner des occasions d'entreprendre de nouvelles activités;
- fournir la structure et les ressources nécessaires pour soutenir le personnel de la CCSN dans ses activités connexes.

En parallèle avec le programme de relations externes, la CCSN continuera de surveiller le milieu public et les questions qui s'y rattachent, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de communication proactifs et réactifs auprès de parties intéressées à l'externe.

Un programme de communications actif comportant divers outils comme un site Web à jour ainsi que des brochures générales, rédigées dans un langage clair, sur la CCSN et ses divers rôles peut permettre d'accroître le degré de familiarité des Canadiens et Canadiennes à l'endroit de la CCSN et son rôle d'organisme de réglementation nucléaire au Canada, tout en renforçant la confiance du public. On a mis sur pied un Comité interne des communications en vue d'établir une tribune représentative pour les discussions traitant des questions de communications et de favoriser l'échange et la fécondation réciproque d'idées dans tous les secteurs de la CCSN.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance accrue des questions et préoccupations des principales parties intéressées 	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un sondage auprès des parties intéressées pour obtenir des renseignements de base sur le degré de connaissance et de satisfaction à l'endroit de la CCSN par rapport à son rendement à titre d'organisme de réglementation
<ul style="list-style-type: none"> • Assurance que les Canadiens et Canadiennes connaissent la CCSN et ont confiance en ses capacités d'organisme de réglementation • Amélioration des communications, des consultations et des relations soutenues et prévisibles avec les principales parties intéressées directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un programme de relations externes bien structuré et durable • Entreprendre l'examen du site Web de la CCSN et en réviser le contenu pour renforcer entre autres son interactivité et sa convivialité et en assurer la mise à jour périodique
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parties intéressées au mécanisme qui leur permet de devenir des intervenants actifs dans le processus de délivrance de permis (p. ex. participation aux audiences de la Commission) 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la diffusion des comptes rendus des délibérations de la Commission, y compris des outils comme la diffusion Web et un meilleur accès à la documentation

Enjeux et risques

En ce qui a trait aux relations externes avec les parties intéressées, la CCSN doit s'adresser à deux groupes de parties intéressées : (i) les parties intéressées, dont les titulaires de permis, qui sont directement intéressées ou touchées par l'industrie nucléaire canadienne et son processus de réglementation; et (ii) le public canadien, le client de la CCSN, dans l'intérêt duquel la CCSN réglemente l'industrie nucléaire canadienne. Le premier groupe connaît généralement bien le rôle de la CCSN, alors que le deuxième ne le connaît presque pas.

Le défi le plus significatif de la CCSN dans l'obtention de ce résultat consistera à déterminer la façon de communiquer efficacement avec le public canadien, puisque les travaux précédents de groupes de discussion et d'équipes de sondage ont révélé que celui-ci possède une connaissance très minime de la CCSN et de son rôle à titre d'organisme de réglementation nucléaire au Canada.

La *Loi sur les langues officielles*, que doit respecter la CCSN, influence la publication et la diffusion de l'information de la Commission dans les délais requis, tout particulièrement en ce qui a trait à l'information relative aux audiences publiques du tribunal de la Commission devant être affichée sur Internet. Le temps nécessaire à la traduction requise empêche parfois la publication de documents ou ralentit leur publication.

Gestion et infrastructures habilitantes

Grâce à la gestion et aux infrastructures habilitantes de la CCSN, le tribunal de la Commission et le personnel de la CCSN disposent des services requis pour remplir leur mandat de façon aussi efficace et efficiente que possible. Celles-ci permettent aussi à la CCSN de s'assurer qu'elle dispose d'un effectif qualifié et motivé pour ses besoins actuels et futurs. L'infrastructure doit s'assurer que la CCSN peut satisfaire aux exigences de responsabilisation établies par les organismes centraux et parlementaires, voire les dépasser, en plus d'adopter de bonnes pratiques de gestion.

Gestion moderne

En 2002, la CCSN a entrepris une évaluation de ses pratiques de gestion à l'aide de l'outil d'évaluation de la capacité de fonction de contrôleur moderne du gouvernement du Canada. Cette évaluation a permis de comparer les pratiques de gestion actuelles de la CCSN à une norme commune établie dans le domaine. Dans le rapport d'évaluation, on précisait que la CCSN a déjà adopté un certain nombre de bonnes pratiques de gestion moderne, et on a identifié des occasions d'amélioration. D'après cette évaluation, ainsi que les commentaires reçus des parties intéressées au cours de consultations sur le recouvrement des coûts (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/regulatory_information/pdf/04_25_03_GP1.pdf) et les recommandations du Bureau du vérificateur général (BVG) (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/about_us/PDF/OAG_Report_03.pdf) (comme on le souligne dans le rapport du BVG de décembre 2000 et dans des rapports d'étape ultérieurs (http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/about_us/organization/Ar01-02.cfm) de la CCSN), le Comité de direction a approuvé trois priorités clés dont il faudra tenir compte au cours des deux prochaines années :

- un processus de planification intégré qui établisse des liens entre les stratégies, les résultats et les budgets;
- clarification des rôles, des responsabilités et des attributions dans le cadre des principaux processus opérationnels;
- maintien du cap sur une stratégie efficace de maintien de l'effectif.

Ces priorités représentent l'assise du *Plan d'amélioration de la gestion moderne* de la CCSN. En outre, la CCSN a mis sur pied un Comité interne de la gestion moderne, qui relève directement du Comité de direction. Composé de cadres de différents secteurs, ce groupe supervisera la mise en œuvre d'initiatives d'amélioration et l'établissement continu de nouvelles exigences. La CCSN s'est engagée à améliorer sa gestion de façon rigoureuse et continue; elle prévoit évaluer périodiquement ses capacités de gestion afin de déterminer ce qu'il faut améliorer et d'établir ses priorités futures à ce chapitre.

Outre ces trois priorités, on prévoit formuler à compter de 2004 une approche formelle des valeurs et d'éthique. On compte analyser les politiques de la fonction publique touchant aux valeurs dans le contexte des réalités et de la culture de l'organisme de réglementation que représente la CCSN. La CCSN formulera un code de valeurs et d'éthique après avoir consulté son personnel et ses gestionnaires, puis intégrera ces valeurs à sa culture.

La CCSN analyse actuellement de façon stratégique ses capacités de gestion de l'information et élaborera un plan d'action en vue d'intégrer cette fonction à son système de gestion général. Afin de toujours renforcer l'efficacité et l'efficacit  dans ce domaine, on incorporera les solutions de technologie de l'information   l'initiative d'am lioration. Un Comit  directeur de la technologie de l'information a  tabli des proc dures rigoureuses d'approbation des projets d'am lioration de la technologie de l'information, de fa on   garantir une rentabilisation optimale, l'uniformit  des r sultats obtenus dans l'ensemble de l'organisme et l'int gration dans tous les secteurs de la CCSN.

La CCSN a mis sur pied un Comit  interne des ressources humaines, qui rel ve du Comit  de direction et se compose de divers gestionnaires de la CCSN. Ce comit  directeur sert de tribune strat gique multifonctionnelle et offre,   ce titre, des conseils et une orientation   la Direction des ressources humaines. Le Comit  veille   ce que les activit s de gestion des ressources humaines   la CCSN visent   r pondre directement aux besoins de l'organisation, surtout en ce qui concerne la n cessit  d'attirer et de garder d'excellents employ s motiv s et d'am liorer les comp tences en leadership.

De plus, un sous-comit  interne des communications, qui fait partie du Comit  interne des communications, conseille le Comit  de direction et les gestionnaires sur les meilleures fa ons de consulter le personnel et de communiquer avec lui sur toute une gamme d'initiatives.

Le programme actuel d'am lioration du processus de gestion de la CCSN porte sur la plupart des  l ments pr sent s dans le *Cadre de responsabilisation de gestion*  tabli par le Conseil du Tr sor. Ce cadre  nonce une s rie d'attentes dans le domaine de la gestion d'apr s la vision d'une gestion moderne de la fonction publique pr sent e dans le rapport intitul  *R sultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

Priorités jusqu'en 2007	Plans jusqu'en 2007
<ul style="list-style-type: none"> • Processus de planification et de gestion fondés sur les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un processus de planification intégré, qui permet de relier des stratégies à des résultats et à des budgets – à intégrer aux contrats de rendement établis pour tous les membres de la direction • Mettre en œuvre un processus systématique de gestion et de rapport du rendement, y compris des mesures clés de rendement établies pour l'ensemble des secteurs • Intégrer un cadre général de risque au processus de planification stratégique • Améliorer l'opportunité et la pertinence des renseignements administratifs
<ul style="list-style-type: none"> • Processus de gestion visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et l'uniformité du processus au sein de la CCSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les rôles, les responsabilités et les exigences de responsabilisation pour les processus administratifs clés • Mettre en œuvre un plan intégré d'amélioration du processus de gestion de l'information, ce qui comprend élaborer les outils de technologie de l'information requis • Renforcer l'efficience et l'uniformité des politiques d'aménagement de la CCSN, ainsi que de leur application • Comparer les services de gestion à ceux d'organismes semblables du secteur public • Élaborer un programme de planification de la continuité des opérations, afin de limiter au minimum ou d'éviter complètement toute interruption des services et des biens essentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et maintien en poste d'un excellent personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer la stratégie de maintien en poste de l'effectif • Déployer des initiatives de perfectionnement du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité (p. ex. en ce qui a trait au milieu physique, aux évaluations de santé, à l'équipement de protection et à la formation, etc.) • Établir un plan d'équité en matière d'emploi • Mettre en œuvre un code moderne de valeurs et d'éthique
<ul style="list-style-type: none"> • Leadership 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités en leadership et en gestion

Enjeux et risques

À l'instar d'autres organisations gouvernementales, la CCSN dispose de peu de ressources pour élaborer et mettre en œuvre des programmes ayant pour objectif de répondre aux demandes croissantes à l'égard de la responsabilisation. Les nouvelles exigences définies par le gouvernement, y compris l'examen des programmes, auront pour effet de réduire les ressources dont on dispose pour déployer d'autres initiatives d'amélioration globales. En outre, la CCSN pourrait faire l'objet d'une vérification de suivi par le BVG à la suite de celle effectuée en 2000 concernant sa rentabilité. On a reporté cet examen de suivi pour des motifs externes; or, il faudra peut-être réaffecter des ressources à la suite des résultats de cet examen si on détermine alors qu'il faut apporter des améliorations dans d'autres secteurs, ce qui aura pour effet de reporter les efforts de la CCSN visant à aborder d'autres initiatives de la gestion moderne.

L'effectif de la CCSN vieillit. Bon nombre d'experts scientifiques prendront leur retraite au cours des dix prochaines années. La CCSN s'efforce de pallier ce problème en mettant davantage l'accent sur la gestion des connaissances, la formation et le recrutement de personnes spécialisées, dans le cadre de la stratégie de maintien en poste de son effectif; cependant, selon de nouvelles prévisions concernant l'expansion de l'industrie, on risque davantage de faire face à des pressions dans ce domaine puisqu'il y a concurrence pour obtenir la même main-d'œuvre.

La CCSN déploie actuellement d'importantes initiatives d'amélioration visant à modifier la culture de l'organisation. Il faut faire preuve d'un leadership énergique et capable à cet égard. La CCSN cherche à renforcer ses capacités à ce chapitre ainsi que ses capacités de communication interne.

Répercussions des plans et priorités sur les ressources : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Santé, sûreté, sécurité et protection de l'environnement	54 606	59 821	60 030	58 989
Non-prolifération et garanties	5 464	5 554	5 534	5 534
Budgétaire du Budget principal des dépenses	60 070	65 375	65 564	64 523
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	0	0	0
Moins : Recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	60 070	65 375	65 564	64 523
<i>Rajustements (dépenses prévues ne figurant pas dans le Budget principal des dépenses)*</i>				
<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	85	0	0	0
Charges de travail supplémentaires	3 350	0	0	0
Rajustement de la rémunération 2003-2004 : crédit pour transfert du CT	1 128	0	0	0
Réacteur CANDU avancé	4 080	5 100	4 760	643
Report	2 553	0	0	0
Autre	120	120	120	120
<i>Total des rajustements</i>	11 316	5 220	4 880	763
Dépenses nettes prévues	71 386**	70 595	70 444	65 286
Moins : Recettes non disponibles	42 580	50 195	52 396	50 820
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	7 073	7 450	7 488	7 518
Coût net du programme	35 879	27 850	25 536	21 984
Équivalents temps plein	527	530	529	505

* Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et comprennent le Budget supplémentaire des dépenses.

** Reflet des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

VI. Organisation

Organisation

La CCSN se compose d'une commission d'au plus sept membres et d'un effectif d'environ 506 employés.

La Commission

Soutenue par le Secrétariat, la Commission, qui fonctionne comme un tribunal administratif quasi-judiciaire, rend de façon indépendante des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives en matière de réglementation sur les questions concernant la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement. La Commission tient aussi compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées et des intervenants. Elle délègue aux fonctionnaires désignés les pouvoirs de prendre des décisions concernant la délivrance de permis pour certaines catégories d'installations et d'activités nucléaires, conformément aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* et à ses règlements d'application.

Selon la *LSRN*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Les membres à temps partiel sont nommés à titre inamovible pour un mandat maximal de cinq ans. L'un des commissaires occupe le poste de président de la Commission. Linda J. Keen occupe actuellement ce poste.

Le Secrétariat gère les activités de la Commission et fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et d'autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public en ce qui a trait aux délibérations du tribunal. Il fait office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Personnel de la CCSN

Le personnel aide la Commission à élaborer des cadres d'application de la réglementation, à formuler des recommandations, à effectuer des inspections, à appliquer les exigences réglementaires, à coordonner les activités internationales, à élaborer des programmes touchant l'ensemble de l'organisation qui contribuent à rendre la réglementation plus efficace, et à fournir un soutien administratif à l'organisation. De plus, le personnel prépare des recommandations sur les décisions en matière de permis, les soumet à l'examen de la Commission au cours d'audiences publiques et administre, par la suite, les décisions de la Commission.

Direction générale des opérations

La Direction générale des opérations (DGO) est chargée de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement conformément à la *LSRN* et à ses règlements.

La DGO centralise la réglementation des différents secteurs de l'industrie nucléaire et veille à la mise en œuvre harmonieuse des activités et des processus de réglementation. Son statut de direction générale l'amène à chapeauter les directions dont le mandat prévoit des responsabilités et des pouvoirs en vue de l'exécution des activités de réglementation.

La DGO chapeaute ainsi cinq directions : la Direction de la réglementation des centrales nucléaires, la Direction des stratégies opérationnelles, la Direction de l'évaluation et de l'analyse, la Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires et la Direction de la réglementation des substances nucléaires – ayant chacune pour mandat clair d'exécuter toutes les fonctions de réglementation pour un groupe spécifique de titulaires de permis ou de fournir des stratégies opérationnelles ou des évaluations spécialisées à l'appui des fonctions de réglementation.

Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales (BAI) est responsable de la coordination des activités et des projets internationaux de la CCSN touchant les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il fournit des conseils qui font autorité sur l'élaboration et l'application de la politique du Canada en matière de non-prolifération et de garanties, notamment en ce qui concerne les questions multilatérales de non-prolifération.

Le BAI délivre des permis pour l'exportation et l'importation contrôlées d'articles nucléaires et d'articles à double usage liés au nucléaire, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, à ses règlements et aux obligations internationales auxquelles le Canada a souscrit. Il met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il gère un programme de recherche et de développement à l'appui des garanties de l'AIEA.

Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable d'un certain nombre de programmes de la CCSN, comme le programme de relations externes, ainsi que d'initiatives ou de mesures qui visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement général de la CCSN sur le plan de la réglementation. Cela comprend l'administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements.

Direction générale des services de gestion

La Direction générale des services de gestion est responsable des programmes et des politiques de la CCSN pour la gestion des ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et informatiques. De plus, elle est responsable des communications, de la planification stratégique et des initiatives de l'organisation en ce qui a trait à la fonction de contrôleur moderne.

Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis juridiques à la Commission et au personnel de la CCSN.

Groupe de la vérification et de l'éthique

Le Groupe de la vérification et de l'éthique examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN. De plus, il formule des recommandations d'amélioration.

Responsabilité

La responsabilité générale de la réalisation des résultats stratégiques de la CCSN incombe à la première dirigeante de la CCSN.

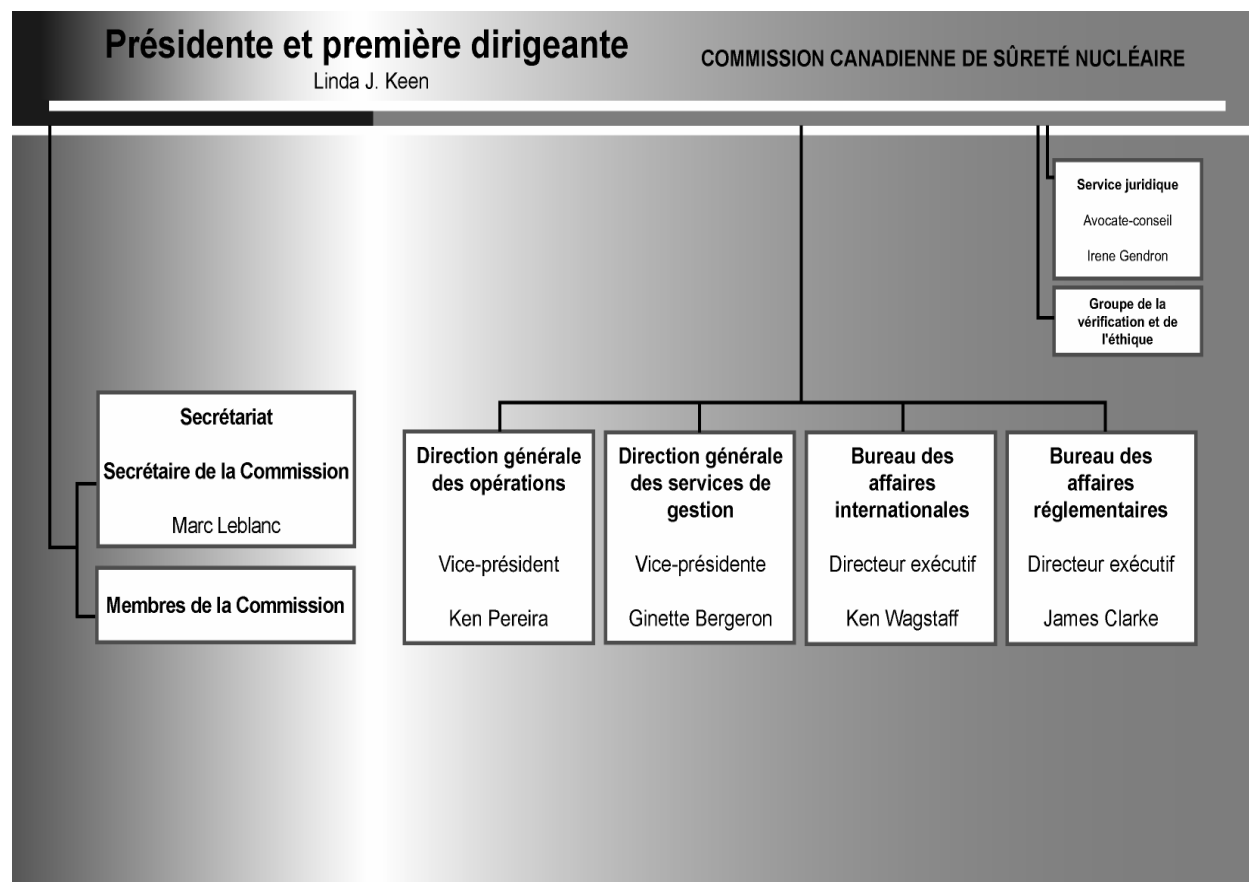
Commission canadienne de sûreté nucléaire

Résultats par unité organisationnelle et sommaire des ressources

Unité de la CCSN		Résultats immédiats	Cadre de réglementation clair et pragmatique	Milieu dans lequel les personnes et les organisations peuvent exploiter de façon sûre et se conformer aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	Degré élevé de conformité au cadre de réglementation	Cadre dans lequel la CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	Contexte dans lequel les parties intéressées comprennent le programme de réglementation
Réglementation des centrales nucléaires			V	V	V	V	V
Stratégies opérationnelles			V			V	V
Évaluation et analyse			V	V	V	V	V
Réglementation du cycle et des installations nucléaires			V	V	V	V	V
Réglementation des substances nucléaires			V	V	V	V	V
Affaires internationales			V	V	V	V	V
Affaires réglementaires			V			V	V
Secrétariat de la Commission					V		V
Secteurs d'activité		Cadre de réglementation	Délivrance de permis et accréditation	Conformité	Projets de collaboration	Relations avec les parties intéressées	
Prévisions des dépenses 2003-2004*	000 \$	5 271	16 195	28 029	15 059	6 832	
	EIP	32	129	223	91	52	
Dépenses prévues 2004-2005	000 \$	6 986	16 366	28 462	14 635	4 146	
	EIP	44.61	133.34	230.76	91.29	30.20	

*Reflète des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Organigramme



VII. Annexes – Tableaux

Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisations, par programme et par secteur d'activité – sans objet

Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses de projets – sans objet

Tableau 3 : Rapport d'étape sur les grands projets de l'État – sans objet

Tableau 4 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Subventions	20	20	20	20
Total des subventions	20	20	20	20
Contributions	622	622	622	622
Total des contributions	622	622	622	622
Autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des autres paiements de transfert	0	0	0	0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	642*	642	642	642

*Reflète des prévisions des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert – sans objet

Tableau 6 : Fondations (subventions conditionnelles) – sans objet

Tableau 7 : Principaux programmes ou initiatives – sans objet

Tableau 8 : Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Total des recettes disponibles	0	0	0	0

Recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Recettes provenant du recouvrement des coûts	42 580	50 195	52 396	50 820
Total des recettes non disponibles	42 580	50 195	52 396	50 820

Total des recettes disponibles et non disponibles	42 580	50 195	52 396	50 820
--	--------	---------------	--------	--------

Tableau 9 : Frais d'utilisation externe

Données de facturation externe	
Nom de l'activité d'imposition des droits	Droits pour le recouvrement des coûts
Type de droits	Service de réglementation (R)
Loi ou règlement autorisant l'établissement des droits	<i>Règlement sur les droits</i> , juillet 2003 <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
Raison de l'imposition ou de la modification des droits	On ne prévoit pas imposer de nouveaux droits, ni modifier le <i>Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i>
Date d'entrée en vigueur	Le <i>Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i> est entré en vigueur le 1 ^{er} juillet 2003
Processus de consultation et d'examen prévu	<p>La CCSN a créé le Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts; composé de représentants de différents secteurs de l'industrie, ce groupe offre une tribune de communication et de consultation continues avec les parties intéressées ou les titulaires de permis au sujet des activités de réglementation de la CCSN et des frais qui en découlent. Le Groupe se réunit au moins une (1) fois par année.</p> <p>La CCSN a établi des processus de règlement des différends pour résoudre les principaux problèmes que peut poser la facturation externe. Une description du processus et les coordonnées de personnes-ressources sont affichées sur le site Web de la CCSN.</p> <p>Sur son site Web, la CCSN consacre une page au programme de recouvrement des coûts, qui est mise à jour de façon régulière. http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/regulatory_information/licence_fees/index.cfm</p>

Tableau 10 : Coût net du (ou des) programme(s) pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	70 595
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	4 475
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 740
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	12
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	223
	7 450
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	50 195
Coût net du programme pour 2004-2005	27 850

Tableau 11 : Fonds renouvelable – État des résultats d'exploitation – sans objet

Tableau 12 : Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière – sans objet

Tableau 13 : Fonds renouvelable – Utilisation prévue des autorisations – sans objet

Tableau 14 : Prêts, placements et avances (non budgétaires) – sans objet

Tableau 15 : Diversification des modes de prestation des services – sans objet

Tableau 16 : Principales initiatives réglementaires

La préparation des règlements d'application de la *LSRN* constitue une initiative clé de réglementation menée par la CCSN. Voici les règlements que la CCSN prévoit soumettre à l'examen du ministère de la Justice ou pour approbation finale au cours de la période de planification de trois ans :

Lois et règlements	Résultats prévus
Modification du <i>Règlement sur la sécurité nucléaire</i>	Assurer que les exigences en matière de sécurité au Canada soient compatibles avec les normes internationales.
Projet de règlement sur les garanties nucléaires	Établir un règlement générique sur les garanties, qui remplacera les conditions relatives aux garanties dont les permis sont assortis actuellement, pour favoriser la conformité avec les accords internationaux sur les garanties.
Projet de règlement relatif à la sécurité des travailleurs	Protéger la santé et la sécurité des travailleurs.
Modification du <i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i>	Veiller à ce que les dispositions relatives à l'importation et à l'exportation ainsi que les exigences de délivrance de permis sont conformes aux derniers progrès accomplis dans les accords internationaux et les directives connexes; on doit aussi régler les questions soulevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation et préciser tout élément ambigu mineur.
<i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, ainsi que de combler certaines lacunes sur le plan de la réglementation qu'on aurait relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000.
<i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i>	Les modifications doivent permettre de corriger un certain nombre d'erreurs relevées par le Comité parlementaire mixte permanent d'examen de la réglementation, ainsi que de combler certaines lacunes sur le plan de la réglementation qu'on aurait relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000; elles doivent aussi permettre d'adopter les dernières exemptions aux normes fondamentales de radioprotection de l'AIEA.
<i>Règles de procédure et règlements administratifs de la CCSN</i>	Les <i>règles de procédure</i> doivent être tenues à jour et refléter les pratiques exemplaires des tribunaux administratifs.

Tableau 17 : Initiatives horizontales – sans objet

VIII. Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, des publications, etc., veuillez communiquer avec la :

Direction des communications et de la gestion de l'information
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
1 800 668-5284 (au Canada) ou (613) 995-5894
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site Web de la CCSN à :

www.suretenucleaire.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans et les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*

La CCSN applique les lois et règlements suivants :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28